

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 1360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
Mme Delpech

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer mot :

« usage »

le mot :

« utilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui vise à améliorer la rédaction de l'article.